

« Maîtriser les techniques de réalisation de SketchNote »

Public :

Dirigeant

Prérequis :

Comprendre et parler le français. Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur connecté à internet et/ou d'un smartphone.

Durée de formation :

14 heures

2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 77 84 37 77 ou par email : contact@insuffle-academie.com

Objectifs :

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de restituer visuellement et graphiquement une réunion, un évènement ou un atelier afin de stimuler la créativité et la mémorisation.

Moyen et modalité :

A distance

Alternance de théorie et de cas pratiques

Document actualisé le 08/06/2025



À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

Moyens Techniques :

Outil de projection et/ou de diffusion (TV, Vidéoprojecteur ou partage d'écran) Ordinateur / Smartphone, Tablette graphique, Tables, chaises

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires (5 min en fin de module - 15min de formation)

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à INSUFFLE ACADEMIE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Document actualisé le 08/06/2025

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Pascale LOBREAU

06 81 36 27 07

pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr

MDPH

MDPH 14 17 rue du 11 novembre 14000 Caen

0 800 100 522

mdph@calvados.fr

CAP EMPLOI

Parc Athéna4/6 Rue Ferdinand BUISSON

14280 - Saint-Contest

Tel : 02 31 93 24 24

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Calvados

13 Boulevard Charles Sauria 14123 Ifs

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

960,00

Contact :

Yoan Lureault

contact@insuffle-academie.com

06 77 84 37 77

QUELQUES CHIFFRES:

Document actualisé le 08/06/2025

INSUFFLE ACADEMIE 10 RUE DE LA PRINCESSE TROUBETSKOI, 14800 - DEAUVILLE – Siret : 942 304 353 00017 – Enregistré sous le n°en cours d'enregistrement auprès du préfet de région : Normandie – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 62.02A – TVA : FR70942304353 – RCS : DEAUVILLE 942 304 353 R.C.S.

Lisieux – Capital : 1000 € – Tel : 06 77 84 37 77 – Email :

contact@insuffle-academie.com<https://www.insuffle-academie.com>



[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Taux d'admis : [en%]	Nombre de stagiaire :	Taux de réussite :
----------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------	-----------------------

Document actualisé le 08/06/2025

INSUFFLE ACADEMIE 10 RUE DE LA PRINCESSE TROUBETSKOI, 14800 - DEAUVILLE – Siret : 942 304 353 00017 –
Enregistré sous le n°en cours d'enregistrement auprès du préfet de région : Normandie – Cet enregistrement
ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 62.02A – TVA : FR70942304353 – RCS : DEAUVILLE 942 304 353 R.C.S.
Lisieux – Capital : 1000 € – Tel : 06 77 84 37 77 – Email :
contact@insuffle-academie.com<https://www.insuffle-academie.com>

« Maîtriser les techniques de réalisation de SketchNote »

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

MODULE 1 : Maîtriser le principe de Sketchnoting

Durée : 3h

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de définir ce qu'est le sketchnoting et son utilité dans la transmission d'informations au sein d'une équipe

Chapitre 1 : Définir le Sketchnoting

Chapitre 2 : Identifier le matériel nécessaire

Chapitre 3 : Identifier les avantages du Sketchnoting

Chapitre 4 : Identifier les différentes pratiques de la facilitation graphique

Chapitre 5 : Maîtriser les principes de base du Sketchnoting

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Maîtriser le processus du Sketchnoting

Durée : 4h

Objectif : À l'issue de ce module le stagiaire sera capable d'utiliser les 4 approches de base d'une représentation visuelle

Chapitre 1 : Maîtriser les techniques de représentations rapides d'une information

Chapitre 2 : Maîtriser la gestion de l'espace

Chapitre 3 : S'entraîner et pratiquer dans un contexte de réunion, d'un atelier et d'une présentation

Chapitre 4 : Maîtriser les 4 approches de la facilitation visuelle

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Maîtriser les éléments composant un SketchNote

Durée : 4h

Objectif : À l'issue de ce module le stagiaire sera capable de se constituer sa propre bibliothèque de représentations graphiques

Chapitre 1 : Créer votre propre vocabulaire visuel

Document actualisé le 08/06/2025

Chapitre 2 : Structurer une page

Chapitre 3 : Maîtriser les formes de bases

Chapitre 4 : Maîtriser les structures : Titres, cadres, bannières

Chapitre 5 : Maîtriser les liants : connecteurs, liens, séparateurs

Chapitre 6 : Maîtriser les pictos: personnages, émotions

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Réaliser ses premiers sketchnotes

Durée : 3h

Objectif : À l'issue de ce module le stagiaire sera capable de sketchnoter une réunion, un atelier, un évènement

Chapitre 1 : Maîtriser les canevas et les métaphores types

Chapitre 2 : Analyser des exemples de facilitation graphique

Chapitre 3 : Filtrer l'information

Chapitre 4 : Diffuser ses sketchnotes

...

Évaluation Module 4

Document actualisé le 08/06/2025

ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de INSUFFLE ACADEMIE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, INSUFFLE ACADEMIE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Document actualisé le 08/06/2025

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de INSUFFLE ACADEMIE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Document actualisé le 08/06/2025

Dans le cadre de ses prestations de formation, « INSUFFLE ACADEMIE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « INSUFFLE ACADEMIE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « INSUFFLE ACADEMIE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « INSUFFLE ACADEMIE ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « INSUFFLE ACADEMIE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à « INSUFFLE ACADEMIE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « INSUFFLE ACADEMIE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « INSUFFLE ACADEMIE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « INSUFFLE ACADEMIE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 08/06/2025

- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « INSUFFLE ACADEMIE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « INSUFFLE ACADEMIE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Document actualisé le 08/06/2025



Confidentialité et communication

« INSUFFLE ACADEMIE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « INSUFFLE ACADEMIE » au Client. « INSUFFLE ACADEMIE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « INSUFFLE ACADEMIE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « INSUFFLE ACADEMIE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « INSUFFLE ACADEMIE »

- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « INSUFFLE ACADEMIE » ou par voie électronique à : « INSUFFLE ACADEMIE ». En particulier, « INSUFFLE ACADEMIE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « INSUFFLE ACADEMIE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de LISIEUX sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 08/06/2025